



Régularisation suite à un divorce

Par **jerry**, le **14/04/2008** à **10:51**

Bonjour,

Je suis marocaine. je suis arrivée en France suite à mon mariage le 26 juin 2006 avec mon mari de nationalité française.

Cependant depuis le 7 février 2008, mon mari a entamé la procédure de divorce. Nous nous présentons alors ensemble chez l'avocat et je lui fais part de mon refus face à ce divorce.

Toutefois, je m'inquiète sur la suite des évènements car je n'ai actuellement qu'un récépissé. Je crains de me retrouver dans une situation irrégulière.

C'est pourquoi, je souhaiterais être informée sur les démarches à effectuer afin de régulariser ma situation en France.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma question.